

Améliorer les écoles: un programme de coopération européenne

2008/2329(INI) - 03/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un cadre de réflexion pour améliorer les compétences des jeunes au XXI^e siècle et renforcer la coopération des États membres en matière scolaire.

CONTEXTE : le Conseil européen a souligné à plusieurs reprises le rôle essentiel de l'éducation et de la formation pour la croissance, la compétitivité à long terme et la cohésion sociale future de l'Union. Pour obtenir de bons résultats dans ces domaines, il est capital de développer le potentiel d'innovation et de créativité des citoyens européens, en commençant le plus tôt possible, c'est-à-dire dès le stade de l'école.

Pour sa part, la Commission a indiqué à maintes reprises qu'il était prioritaire **d'investir dans la jeunesse** pour parvenir aux objectifs de Lisbonne et faire de l'Union, une société fondée sur la connaissance.

Constatant que les progrès restent toutefois faibles, le Conseil européen a invité les États membres à faire toute une série de réforme, notamment pour faire baisser l'illettrisme et pour lutter contre le décrochage scolaire. Il a également appelé la Commission à voir **comment les États membres pouvaient intensifier leur coopération** pour améliorer les compétences des jeunes.

C'est dans ce contexte que la Commission propose la présente communication.

CONTENU : en 2007, la Commission a réalisé une consultation publique sur le thème «Quelle école pour le 21^{ème} siècle?» dans laquelle il apparaissait que la coopération européenne en matière scolaire devait être renforcée.

Faisant écho aux réponses obtenues à la suite de cette consultation publique, la Commission propose un programme qui vise à renforcer la coopération des États membres dans 3 domaines majeurs :

1. accorder la priorité aux compétences;
2. favoriser un apprentissage de qualité pour chaque élève;
3. se concentrer sur les enseignants et le personnel des établissements scolaires.

1°) Priorité aux compétences : la maîtrise de la **lecture** et de l'**écriture** et la maîtrise du **calcul** sont des composantes essentielles des compétences des élèves. Elles sont fondamentales pour l'apprentissage ultérieur. Devant les graves lacunes des jeunes élèves (30,4% des garçons de 15 ans ont des difficultés pour lire, contre 17,6% pour les filles), la Commission estime qu'il faut d'urgence améliorer l'aptitude à lire. Il en va de même pour la maîtrise du calcul qui est essentielle pour la pleine participation des futurs élèves à la société de la connaissance et à leur intégration dans l'économie.

Pour favoriser l'apprentissage de ces 2 compétences fondamentales, la Commission indique qu'il faut favoriser des **méthodes d'apprentissage personnalisées** pour chaque apprenant et renforcer **l'évaluation des connaissances**, pour détecter et résoudre les problèmes rapidement.

Pour aider les États membres à relever ce défi et à appliquer la recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, la Commission propose de cibler la coopération future sur:

- l'élaboration de plans d'action visant à relever les niveaux de maîtrise de la lecture et du calcul, comprenant notamment la fixation d'objectifs;
- le renforcement des compétences transversales et des compétences propres aux différentes matières, en particulier celle d'apprendre à apprendre;
- l'adoption d'une approche globale en matière de développement des compétences, couvrant les programmes, le matériel d'apprentissage, la formation des enseignants, l'apprentissage personnalisé et les techniques d'évaluation.

2°) Un apprentissage de qualité élevée pour chaque élève : des études montrent qu'il est impératif que les responsables politiques réduisent les disparités scolaires et prennent des mesures ciblées sur les personnes dont les compétences sont faibles. Idéalement, d'ici à 2010, au moins 85% des jeunes devraient avoir terminé l'enseignement secondaire supérieur. Pour réduire les handicaps éducatifs des enfants issus de familles à faibles revenus ou de minorités, de multiples mesures s'imposent, notamment : i) renforcer l'apprentissage de la langue d'instruction ou d'une 2^{ème} langue, ii) améliorer les méthodes d'enseignement. Pour cela, il importe d'agir dès **l'enseignement préprimaire**. La Commission constate toutefois que le taux de scolarisation des enfants de 4 ans reste très inégal : le taux varie de plus de 99% dans certains pays à moins de 50% dans d'autres. Il importe donc d'agir au niveau de l'offre de scolarité dès le plus jeune âge.

Il importe également d'agir **pour la promotion de l'équité des systèmes**. Les politiques visant à garantir l'existence de parcours d'apprentissage flexibles adaptés aux besoins de chacun peuvent contribuer à favoriser l'équité des systèmes. Elles impliquent de supprimer les «voies sans issue», de renforcer les systèmes d'orientation et d'améliorer les possibilités de transfert entre les différents filières d'enseignement (par exemple entre l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur). Dans ce contexte, la communication attire l'attention sur la **lutte contre l'échec scolaire** à la fois coûteux pour la société et contre-productif pour les élèves. Il faut également lutter contre le handicap social des élèves qui compromet dans une grande majorité de cas, leur avenir scolaire.

La Commission met également en avant le problème récurrent des jeunes quittant l'école prématurément : la **déscolarisation précoce** est synonyme de potentiel gaspillé. Elle a un coût social et économique extrêmement élevé. Des mesures s'imposent donc, dont notamment la mise en place des écoles dites «de la 2^{ème} chance».

La communication plaide également pour **une plus grande autonomisation des écoles** dans la mesure où celle-ci peut servir l'équité des systèmes.

Pour aider les États membres à appliquer les conclusions du Conseil sur l'efficacité et l'équité dans l'éducation et la formation, la Commission propose de cibler la coopération future sur:

- la généralisation de l'accès à un enseignement préscolaire de qualité élevée;
- l'amélioration des effets des systèmes d'enseignement scolaire sur l'équité ainsi que **la réduction des différences de qualité entre les écoles**;
- l'organisation des systèmes scolaires de manière telle qu'ils facilitent une transition réussie entre les différents types d'écoles et les différents niveaux scolaires, ainsi que vers l'enseignement et la formation ultérieurs;
- la réduction de la déscolarisation précoce;
- l'augmentation de l'offre de services de soutien en temps utile et de méthodes d'apprentissage personnalisées aux élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles ordinaires.

3°) Les enseignants et le personnel des établissements scolaires : des études récentes indiquent que les systèmes éducatifs les plus performants attirent les personnes les plus compétentes dans la profession d'enseignant. Parallèlement, certaines études montrent que les membres de la direction doivent se recentrer sur les tâches les plus efficaces pour améliorer l'apprentissage des élèves. En d'autres termes, la

répartition des tâches d'encadrement peut améliorer l'efficacité des écoles et le recrutement ainsi que la formation continue des chefs d'établissement et du personnel enseignant a un potentiel de renforcement de la qualité essentiel.

Pour aider les États membres à appliquer les conclusions du Conseil sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants, la Commission propose de cibler la coopération future sur:

- l'organisation de la formation initiale, de l'initiation et du perfectionnement professionnel continu des enseignants de manière telle qu'ils soient coordonnés, cohérents, dotés d'un financement suffisant et soumis à une assurance qualité, ainsi que l'amélioration de l'offre de formation en cours d'emploi ;
- la révision du recrutement des enseignants en vue d'attirer les candidats les plus compétents, de sélectionner les meilleurs candidats et de placer de bons enseignants dans les écoles à problèmes;
- l'amélioration du recrutement des chefs d'établissement et la fourniture à ces chefs d'établissement des compétences nécessaires pour se concentrer sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves et le développement du personnel scolaire.

En conclusion, la communication indique que des changements, parfois radicaux, seront nécessaires si les écoles européennes veulent doter les jeunes de toutes les compétences nécessaires pour vivre au XXI^e siècle. Elle propose dès lors un programme de coopération mettant particulièrement l'accent sur la manière d'améliorer les résultats, notamment en améliorant l'aptitude à lire et à écrire, en élargissant l'accès à l'offre préscolaire et en renforçant la formation des enseignants.

Les échanges devraient avoir lieu au moyen de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'éducation et de la formation et être soutenus par le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, tandis que les grands défis devraient être mis en exergue dans les programmes nationaux de réforme de Lisbonne des États membres.